



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....



C'est la FETE
à l'ECOLE



Rando avec le club VTT



C'est aussi le départ
des CM2 en Gème

JUILLET 2007 - No. 25

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2007

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M CRIBIER Serge, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006, dressé par M Jean-Bernard LE GALLIOT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	111 057,66			38 967,71	111 057,66	38 967,71
Opérations de l'exercice	100 840,10	168 552,84	412 444,98	495 332,59	513 285,08	663 885,43
TOTAUX	211 897,76	168 552,84	412 444,98	534 300,30	624 342,74	702 853,14
Résultats de clôture	43 344,92	/	/	121 855,32	43 344,92	121 855,32
Restes à réaliser	21 324,92	/	/	/	21 324,97	/
TOTAUX CUMULÉS	64 669,89	0	0	121 855,32	64 669,89	121 855,32
RESULTATS DÉFINITIFS	64 669,89	/	/	121 855,32		57 185,43
COMPTE ANNEXE Domaine de l'ETANG						
Résultats reportés	26 085,60			280 253,97	26 085,60	280 253,97
Opérations de l'exercice	/	/	134 482,09	66 429,64	134 482,09	66 429,64
TOTAUX	26 085,60	0	134 482,09	346 683,61	160 567,69	346 683,61
Résultats de clôture	26 085,60			212 201,52		186 115,92
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULÉS	26 085,60	0	0	212 201,52	0	186 115,92
RESULTATS DÉFINITIFS	26 085,60			212 201,52		186 115,82

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Considérant que le compte administratif 2006 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 121 855,32 €.
- un excédent d'investissement de 43 344,91 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 44 000 € est affecté au budget primitif 2007 section investissement compte 1068
- 77 855, 32 € sont repris au budget primitif 2007 en résultat reporté de la section de fonctionnement compte 002.

BILAN DES SERVICES

Le bilan des services établi à ce jour donne la charge restant à la commune.

Sur le budget communal :

- garderie : 3 431,94 €
- cantine : 13 529,07 €
- école : 56 350,06 € (sans sortie classe de découverte)
- salle des loisirs : 8 871,30 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006

Les membres du Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2007

Suite à l'étude du budget primitif 2007, la Commission des Finances propose de reconduire les taux de l'année précédente.

Après délibération, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la proposition de la commission des finances et vote les taux 2007, à savoir :

- taxe d'habitation : 15,80 %
- taxe bâtie : 22,50 %
- taxe foncière non bâtie : 37,50 %

BUDGET PRIMITIF 2007

Il est voté à l'unanimité des membres présents

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 703 101 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 1 359 870 €

Budget annexe du lotissement Domaine de l'Etang

Section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 26 085,60 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes : 212 202,00 €

AFFAIRES DIVERSES

a - Commission des bâtiments

- achat d'une tondeuse

Madame Christine DUBOIS présente quatre devis de tondeuses autoportés.
Le Conseil Municipal décide de retenir Air Nature à LOUVIGNE pour un montant de 10995€

- jeux pour enfants

Le choix de jeux est en cours d'étude

- église

L'entreprise DUCHENE d'ARGENTRE a été retenue pour un montant de 1 391,79. € T.T.C. Lorsque les travaux seront exécutés, l'arrêté d'ouverture de la tribune de l'église pourra être pris par Monsieur le Maire.

Le piquetage des murs d'entrée de l'église sera effectué dans le cadre de l'argent de poche avec les conseils d'un maçon.

- Fleurissement 2006

Il a été accordé à la commune 1 pétale. (encouragement)

- rue du Prieuré et rue du Maine

Le devis de Monsieur DAVID, pépiniériste, est accepté pour un montant de : 367,10 € ttc.

b - Commission voirie

1 - conteneurs tri-sélectif :

Un courrier sera adressé à LAVAL-AGGLO pour rappel dalles béton sous conteneurs et conteneur complémentaire à la Doyère.

2 - route de l'Etang

Près du poste de relèvement, dans le cadre du réaménagement de l'espace communal et du chemin :

- busage du fossé côté Madame DENIS : 12 mètres à charge de Madame DENIS - 6 mètres à charge de la commune

3 - pont Route de la Doyère

Renforcement d'un parapet à terminer

4 - distribution de pierre

1 camion au grand Aulain

5 - centre bourg

Etudier solutions pour réduire la vitesse (stop, ralentisseurs)

6 - route de Parné

La demande de riverains pourra être étudiée de façon plus globale dans le cadre de l'extension du lotissement C.I.L. qui nécessitera un rond point route de Parné.

7 - haies

Rappel des hauteur - largeur et entretien de haies arbustives.

c - Location terrain communal : réserve foncière à Monsieur Yvan CLAVREUL

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de contrat d'occupation précaire à intervenir avec Monsieur Yvan CLAVREUL, domicilié à LOUVIGNE (Mayenne) « La Petite Gaudinière » seule personne ayant sollicité la location de ce terrain des parcelles A 918 - 987 et 1357.

Après délibération, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet de contrat d'occupation précaire à Monsieur Yvan CLAVREUL, domicilié à LOUVIGNE (Mayenne) lieu-dit « La Petite Gaudinière » et fixe à 40 € de l'hectare le montant du loyer et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

d - Document unique des risques professionnels

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'un Document Unique des Risques Professionnels doit être établi dans chaque collectivité, la Société ECTI dont le siège social est à LEVALLOIS -PERRET (92) propose de le réaliser au prix de 200 € pour l'intervention et de 65 € pour les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ce document.

e - Personnel communal : convention avec C.D.G. pour surcharge de travail

Monsieur le Maire propose à ses collègues de renouveler la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Mayenne sur la base de 20 heures hebdomadaires pour une durée de six mois à dater du 2 mai 2007.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

f - Commission d'appel d'offres

Après vote, le Conseil Municipal a désigné les membres de la commission d'appel d'offres :

Président : Jean Bernard LE GALLIOT

Titulaires	: Serge CRIBIER	Suppléants	: Philippe MONNIER
	Jean-Claude COQUELIN		Marie Ange GALOPIN
	Christine DUBOIS		Gilles BELLOCHE

g - Courrier de Mr et Mme LAUNAY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr et Mme LAUNAY, sollicitant l'accord du Conseil Municipal pour le nom de la future maison construite à coté de la Résidence du Prieuré. Ils souhaitent dénommé ce lieu-dit : « Le Logis du Prieuré ».

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette dénomination : Le Logis du Prieuré.

h - LAVAL- AGGLO : reconduction convention

Après information, le Conseil Municipal, décide de reconduire la convention de la redevance spéciale pour la collecte des déchets « assimilés aux déchets ménagers » pour 2008.

i - Convention de prestation Informatique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention de prestation informatique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne pour l'année 2007. Le montant s'élève à 733 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation informatique avec le C.D.G 53 d'un montant de 733 €.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2007

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

- CANTINE : révision des tarifs au 1^{er} Septembre 2007

Après étude de la commission des affaires scolaires, celle-ci propose de maintenir le tarif de l'année précédente, à savoir : 3 € / repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de la commission des affaires scolaires.

- GARDERIE : révision des tarifs au 1^{er} septembre 2007

La Commission des affaires scolaires, après avoir étudié les résultats de l'année précédente, souhaite relever les tarifs de 2 %.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe les tarifs de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2007 comme suit :

- Matin ou soir : 1,67 € au lieu de 1,64 €

- Matin et soir : 2,57 € au lieu de 2,52 €

- SALLE DES LOISIRS : révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008

Considérant que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis janvier 2006.

Considérant l'augmentation du coût des énergies et de l'eau.

Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal décide de relever les tarifs de la salle de loisirs de 2% à compter du 1^{er} janvier 2008

TYPE LOCATION	TYPE LOCATAIRE	SANS CUISINE						AVEC CUISINE					
		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE	
		été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
LOCATION	COMMUNE	52 €	56 €	102 €	109 €	119 €	130 €	122 €	125 €	171 €	181 €	192 €	202 €
NORMALE	HORS-COMMUNE	165€	181€	304 €	334 €	344 €	379 €	263 €	282 €	404 €	414 €	441 €	480 €
FORFAIT WEEK-END	COMMUNE											363 €	391 €
	HORS COMMUNE											554 €	642 €
St SYLVESTRE PRIVEE	COMMUNE Associations											505 €	404 €
	HORS COMMUNE											953 €	

COMMISSION VOIRIE

- Panneau d'agglomération : route de l'Etang

La commission propose d'implanter le panneau d'entrée d'agglomération, route de l'étang, au plus près de la limite communale (ruisseau) afin de limiter la vitesse sur cette voie.

Une signalisation au sol délimitera l'axe de chaussée à cet endroit.

Signalisation au sol prévue avant fin juillet 2007.

- Local Commercial : nouveau locataire : courrier Jumelais

1. Madame DELOFFRE Mélanie souhaite céder son activité commerciale.

Monsieur et Madame JUMELAIS Pascal se porte acquéreur à compter du 1^{er} septembre 2007.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour un renouvellement du bail commercial à intervenir avec la commune, propriétaire des locaux.

La commune n'entend pas attendre l'expiration du bail qui arrive à échéance le 30 juin 2008.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a pris connaissance que la cession aura lieu sous la condition suspensive de l'obtention de la recette principale des douanes et droits indirects de Laval.

2. Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à donner procuration à Maître COLLET Sébastien, notaire associé à Laval ou tous clercs de son étude appelés à intervenir dans l'acte devant régulariser cette cession.
3. Le Conseil Municipal confirme que les conditions du bail commercial et de son avenant en date du 29 décembre 2005, demeurent inchangés.

AFFAIRES DIVERSES

- C.I.L. « Jardin des Capucines » : 4^{ème} tranche

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet ZUBER a adressé une esquisse projet de 4^e tranche du lotissement du C.I.L. Un courrier adressé à Mr MEILHAC directeur du C.I.L. fait état de réserves en ce qui concerne la desserte de ce lotissement et particulièrement l'accès par la route de Parné (RD 103), ainsi que les incidences sur les structures existantes.

Mr CRIBIER présente l'esquisse de l'existant et de cette 4^e tranche.

Après débats, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la poursuite de ce projet sous les conditions suivantes :

- desserte par RD 103 avec aménagement provisoire d'un rond point à étudier conjointement par Département, Commune et C.I.L.
- tranche de 16 parcelles dont 6 sont déjà viabilisées
- situation géographique en partie OUEST de l'existant
- début de travaux de viabilisation fin 2007 - début 2008
- commercialisation de parcelles au printemps 2008

- Domaine de la Bourdigale - Droit de préemption

Afin de faciliter la commercialisation des lots,

Le Conseil Municipal de LOUVIGNÉ, conformément aux dispositions de l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, décide de renoncer au droit de préemption urbain lors de la vente des lots viabilisés du « Domaine de la Bourdigale » et ce pour une durée de 5 ans à compter de cette délibération.

- Personnel communal : indemnité d'astreinte

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire pour l'année 2007, l'indemnité d'astreinte à l'agent, adjoint technique 2^{ème} classe à la salle des loisirs.

Ce montant est fixé à 4 samedis soit : $34,50 \times 4 = 138$. Cette indemnité sera payée avec le salaire de juin.

- Personnel Communal : indemnité d'élection

Les heures supplémentaires effectuées à l'occasion d'une consultation électorale

peuvent être compensées ou rémunérées suivant le grade et l'indice détenu par l'agent territorial chargé de ces opérations.

Le Conseil Municipal, après délibérations, et après avoir pris connaissance du maximum susceptible d'être versé, décide d'allouer à l'agent concerné, pour les 2 tours du scrutin des élections présidentielles, une indemnité globale de 440 €.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2007

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE : MARCHES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L5211-1,

Vu le Code des Marchés et notamment ses articles 33 et 58 à 60,

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2007

Considérant que les offres des entreprises couvrant les 11 lots apparaissent comme étant les plus avantageuses économiquement pour un montant global de 408 148,09 € H.T.

DELIBERE

Article unique : Le Maire est autorisé à signer les 11 marchés de la construction de la mairie avec :

	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	Ensemble
Lot 1 - SAS CHAZE TP 53400 Craon	5 800,00 €		5 800,00 €
Lot 2 - SARL LEDAUPHIN53960 Bonchamp	90 161,39 €	1 672,98 €	91 834,37 €
Lot 3 - SARL PAUMARD 53380 La Croixille	63 872,63 €		63 872,63 €
Lot 4 - SARL BARON53810 Changé	34 842,00 €		34 842,00 €
Lot 5 - SARL VEILLE 53000Laval	36 195,58 €	17 975,12 €	54 170,70 €
Lot 6 - SARL. ITA SPCS 53810 Changé	39 314,25 €	6 472,28 €	45 786,53 €
Lot 7 - SARL CADOT SAGET 53200 Château Gontier	3 329,93 €	1 131,03 €	4 460,96 €
Lot 8 - SARL SDEL53000 Laval	39 453,54 €	5 991,93 €	45 445,47 €
Lot 9 - SARL André CHAUDET 53600 Evron	17 336,76 €	1 745,20 €	19 081,96 €
Lot 10- SARL LEBRANCHU Décoration 53100 Mayenne	16 939,79 €	7 813,68 €	24 753,47 €
Lot 11 - SNC EUROVIA Atlantique 53000 Laval	18 100,00 €		18 100,00 €
TOTAUX H.T.	365 345,87 €	42 802,22 €	408 148,09 €

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE 3^{em} tranche : MARCHES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L5211-1,

Vu le Code des Marchés et notamment ses articles 33 et 58 à 60,

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres réunie le 14 juin 2007

Considérant que les offres des entreprises couvrant les 12 lots apparaissent comme étant les plus avantageuses économiquement pour un montant global de 409 845,45 € H.T.

DELIBERE

Article unique : Le Maire est autorisé à signer les 12 marchés de l'extension du groupe scolaire 3ème tranche avec :

Lot 1 - SASU PINCON 53260 ENTRAMMES	13 540,00 €
Lot 2 - SARL LEDAUPHIN 53960 BONCHAMP les LAVAL	110 852,50 €
Lot 3 - SAS COURCELLE 53960 BONCHAMP LESLAVAL	52 676,17 €
Lot 4 - SARL Ets PELTIER 53420 CHAILLAND	33 071,30 €
Lot 5 - SARL BARON 53810 CHANGE LES LAVAL	45 263,00 €
Lot 6 - SARL BABIN James 53940 ST BERTHEVIN	14 546,77 €
Lot 7 - EURL LATOUR 53960 BONCHAMP LES LAVAL	28 404,35 €
Lot 8 - Bernard IRIBARNE 53960 BONCHAMP LES LAVAL	7 904,45 €
Lot 9 - MAIRE Loïc 53950 LOUVERNE	31 314,34 €
Lot 10 - SARL PERAIS 53940 ST BERTHEVIN	18 790,50 €
Lot 11 - SARL LEBRANCHU Décoration 53100 MAYENNE	15 778,07 €
Lot 12 - SNC EUROVIA Atlantique 53000 LAVAL	37 704,00 €

TOTAL H.T. 409 845,45 €

COMMISSION VOIRIE

- renouvellement marquage horizontal

La commission a étudié les deux devis présentés par le parc du matériel de la direction départementale de l'équipement et Signalsol d'Argentré ;

La commission voirie propose de retenir SIGNALSOL d'Argentré pour un montant de 1 196€

- travaux voirie 2007

Après appel à la concurrence auprès de 5 entreprises la commission voirie propose de retenir l'entreprise LOCHARD BEAUCE 53150 BREE pour un montant de 11 385,92 € H.T. et autorise Monsieur le Maire à signer le marché adapt

- achat d'un tracteur

Après appel à la concurrence auprès de 3 fournisseurs, la commission a étudié les diverses propositions et propose de retenir le tracteur LSN 41 méca présenté par les Etablissements POIRIER de Parné sur Roc pour un montant net de 23 312 € T.T.C. reprise incluse du tracteur ISEKI. L'achat d'un godet 4 en 1 sera revu ultérieurement suivant les disponibilités financières du budget. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité ces propositions.

EMPRUNT SOUS FORME D'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales établies par la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire, décide

Article 1^{er} :

Pour financer un besoin ponctuel, mais non certain, de trésorerie, la commune de Louvigné contracte auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire une ligne de crédit index, avec les caractéristiques suivantes :

Article 2 :

Monsieur Jean Bernard LE GALLIOT, Maire, est autorisé à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

a) Commission des bâtiments communaux

Madame Christine DUBOIS fait part à ses collègues du projet d'achat d'une balançoire « Le Nid »

d'un montant plus élevé que les prévisions budgétaires. Cet achat fera appel à d'autres devis.

Les travaux de l'église sont terminés et donne entière satisfaction. Les plantations sont effectuées. Ils restent à planter la haie de la maison de Madame CRIBIER et l'aménagement du parterre le long de l'église, ces travaux se feront à l'automne prochain. Monsieur BOILEAU, couvreur, a été à nouveau contacté pour installer les protégés pigeons.

b) - Logement 27, Grande-Rue

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée qu'il a contacté l'Agence immobilière chargée de la vente du logement 27, Grande-rue dont le montant s'élève à 23 800 €.

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, a décidé par huit voix pour et trois voix contre de ne pas acquérir ce logement.

c - SIVU Ecole de Musique : modification des statuts

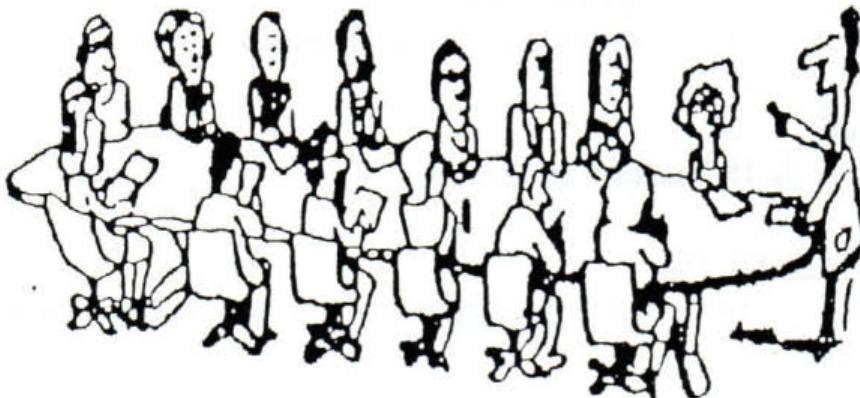
Madame Annick TREMBLAY, déléguée au SIVU, expose, que suite à l'embauche d'un d'umiste, il y a lieu de revoir les statuts du SIVU Ecole de Musique.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les modifications des statuts du SIVU Ecole de Musique

d - Personnel communal : indemnité d'élection

Les heures supplémentaires effectuées à l'occasion d'une consultation électorale peuvent être compensées ou rémunérées suivant le grade et l'indice détenu par l'agent territorial chargé de ces opérations.

Le Conseil Municipal, après délibérations, et après avoir pris connaissance du maximum susceptible d'être versé, décide d'allouer à l'agent concerné, pour les 2 tours du scrutin des élections législatives, une indemnité globale de 440 €.



QUELQUES RAPPELS ! ! ! ! ! ! ! ! !

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'enlèvement des ordures ménagères est effectué dans la nuit du mardi au mercredi chaque semaine.

ATTENTION CHANGEMENT EXCEPTIONNEL D'HORAIRE à L'OCCASION du 15 AOÛT 2007 JOUR FERIE

L'enlèvement des ordures ménagères sera effectué exceptionnellement dans la nuit du Mercredi 15 au Jeudi 16 août 2007. Merci de respecter la date de sortie de vos sacs.

ESPACE-TRI Horaires d'ouverture

LUNDI : 17 h 30 à 18 h 45

SAMEDI : 16 h à 17 h 45

En cas de fermeture exceptionnelle, les déchets peuvent être déposés (voir tableau déchetterie de Laval Agglo)

DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier !

Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères.

Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les conteneurs entreposés en campagne sont destinés à recevoir uniquement les ordures ménagères.

Le verre, le plastique, le bois, le carton etc..... doit être déposés à l'espace-tri. Merci.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Merci pour votre compréhension.

SECRETARIAT DE MAIRIE HORAIRES d'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI	de 14 heures à 18 heures
MARDI	de 14 heures à 18 heures 30
MERCREDI	de 14 heures à 18 heures
JEUDI	de 14 heures à 18 heures
VENDREDI	de 14 heures à 18 heures

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 15 heures à 18 heures.

LAVAL AGGLO TICKETS TUL

Le Bar « Saint Martin » se tient à votre disposition pour la vente des carnets pour accéder au TUL.

FLASH INFOS !!!

UNE COMMUNEUNE HISTOIRE

LOUVIGNE, villégiature des moines

La commune porte encore à ce jour les traces de l'omniprésence de l'Eglise dans les campagnes au Moyen-Age. L'un des faits marquants de son histoire est, au début du XIXème siècle, l'installation des moines de l'abbaye de Portringoard au manoir de la Doyère. L'ensemble de ses vestiges religieux sera au programme de cette visite.

RDV le samedi 6 octobre 2007 à 10 heures , Place de l'Eglise.

BIBLIOTHEQUE DE LOUVIGNE

La bibliothèque de Louvigné est ouverte à toutes et tous. Complètement gratuitement, vous pouvez emprunter des ouvrages pour toute la famille de l'album tout cartonné pour le petit dernier jusqu'au roman en gros caractères pour les grand-parents.

La bibliothèque offre des choix nombreux et vous pouvez être conseillé par une des 6 bénévoles qui se relaient pour vous accueillir le mercredi de 15 heures à 17 heures et le samedi (quand il y a école) de 11 heures 30 à 12 heures 30. Je tiens d'ailleurs à remercier Mesdames ABIVIN B - GUEST M.Th. - BLOT O. et DAVID M. qui ont aimablement donné de leur temps pendant de nombreuses années en tant que bénévoles à la bibliothèque.

Merci aussi aux jeunes qui, par l'opération « Argent de poche », ont aidé au déménagement et à la mise en place de la bibliothèque à l'étage de la mairie.

Patricia BARRAULT

Le club de tennis a un nouveau bureau. Il s'agit de :

Angéline BRICAUD - Présidente

Brigitte ABIVIN - Trésorière

Christophe METAYER - Secrétaire

Vous pouvez dès maintenant retirer les badges pour vous inscrire auprès de BRICAUD Angéline - 12, route de l'étang ou MÉTAYER Christophe - 8, route de l'étang (bien vouloir prendre contact par téléphone au 02.43.58.02.44 ou au 02.43.98.89.43).

Le prix du badge et de la clef est fixé à 10,00 € par famille et par année. Il est également demandé une caution de 20,00 € à la remise des clefs du cours.

Il est aussi souhaitable que les personnes en possession d'un badge se fasse connaître puisque le barillet du cours va être très prochainement remplacé.

Merci.

Le bureau du club de tennis

Vous avez des projets, nous sommes là pour vous aider avec des solutions adaptées pour tous

**AHUILLE
ARGENTRE
BONCHAMP
CHALONS-DU-MAINE
CHANGÉ
LA CHAPELLE-ANTHENAISE
ENTRAMMES
FORCÉ
LAVAL
L'HUISSERIE
LOUVERNE
LOUVIGNÉ
MONTFLOURS
MONTIGNÉ-LE-BRILLANT
NUILLÉ-SUR-VICOIN
PARNÉ-SUR-ROC
ST-BERTHEVIN
ST-GERMAIN-LE-FOUILLOUX
ST-JEAN-SUR-MAYENNE
SOULGÉ-SUR-OUETTE**

• Des projets d'amélioration du confort et la qualité thermique de votre logement.

Vous êtes propriétaire d'un logement qui a plus de 15 ans et vous l'occupez depuis 6 ans. Si vous n'excédez pas certains plafonds de revenus, vous pouvez bénéficier de 20 à 65 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH pour la réalisation de travaux de toiture, de réseau électrique, de menuiseries, de chauffage et d'isolation (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets pour adapter votre logement au maintien à domicile.

Vous êtes propriétaire de votre logement et vous y habitez depuis 9 ans, vous êtes âgé de plus de 70 ans ou en situation de handicap. Si vous n'excédez pas certains plafonds de revenus, vous pouvez bénéficier jusqu'à 80 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH pour effectuer des travaux d'aménagements de sanitaires, installer des rampes d'accès, aménager un logement de plain-pied (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets pour améliorer vos logements locatifs.

Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans, vous souhaitez améliorer le confort de vos locataires et préserver votre patrimoine. Dans le cadre d'une réhabilitation complète du logement ou de l'immeuble vous pouvez bénéficier en fonction du type de location choisi (loyer libre, loyer conventionné ou loyer social) de 10 à 75 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH pour la réalisation de travaux de toiture, de réseau électrique, de menuiseries, de chauffage et d'isolation (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets de réhabilitation d'un patrimoine rural.

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment qui n'est pas à usage d'habitation (grange, local professionnel, ...) et vous souhaitez le transformer afin de le louer (loyer conventionné uniquement). Vous pouvez bénéficier de 50 à 70 % de subvention de Laval Agglomération et de l'ANAH en fonction du type de loyer que vous mettez en place (dans la limite d'un montant de dépenses).

• Des projets d'installation de matériel innovant favorisant le développement durable.

Vous êtes propriétaire d'un logement locatif de plus de 15 ans et vous souhaitez installer une chaudière à condensation ou à bois, un chauffe-eau solaire individuel, un système thermodynamique (air/eau ou géothermal), un système solaire combiné. Laval Agglomération et l'ANAH peuvent vous aider avec une aide financière comprise entre 900 et 2800 € selon les projets (dans la limite d'un montant de dépenses).

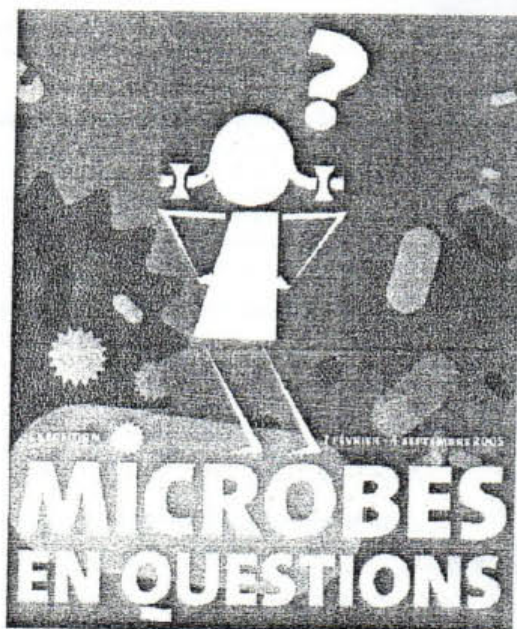
**Vous avez des projets, Laval Agglomération,
en lien avec l'Agence Nationale de
l'Amélioration de l'Habitat, a des
solutions pour vous aider.**



Contact : ANAH tél. 02 43 67 88 47 • rue Mac Donald 53030 Laval Cedex • www.agglo-laval.fr

PROGRAMMATION 2007

Les Sciences à votre porte....



Du 26/05 au 02/09/2007



Du 15/09 au 30/12/2007

Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle de Laval
Musée des Sciences
Place de Hercé - 53 000 LAVAL
☎ 02 43 49 47 81



Service Enfance Jeunesse

Argentré, Soulgé S/Ouette et Louvigné



Accueil de Loisirs	Planètemômes	Oxyjeunes Oxysport	Dynamômes Dynasport
C'est quoi ?	Accueil de loisirs à la journée et à la demi-journée	Oxyjeunes : animations loisirs à la carte Oxysport : animations sportives à la carte	Dynamômes : animations loisirs à la carte Dynasport : animations sportives à la carte
Pour qui ?	3-11 ans	12 ans et +	6-11 ans
Quand ?	Toutes les vacances scolaires sauf août et une semaine à Noël		
Où ?	Dans les locaux de la garderie pour les petites vacances scolaires et aux écoles publiques l'été.	Dans différents lieux selon l'activité sur Argentré, Soulgé S/Ouette et Louvigné.	
Comment ?	Un dossier est à remplir au préalable (disponible dans les mairies...) Des permanences d'inscriptions sont organisées sur les 3 communes. Les programmes Planètemômes et Dynamômes sont distribués dans les écoles un mois avant les vacances. Le programme Oxyjeunes est disponible dans les mairies.		
Contacts	Sophie TIMBERT 06-72-11-98-15 planetemomes@yahoo.fr 	Katy AULAIR 06-33-53-15-69 Cyrille PRUAL 06-75-39-98-91  oxyjeunesse@yahoo.fr dynamomes@yahoo.fr 	
Coordonnées	Service Enfance Jeunesse 10 Place de l'Eglise 53 210 ARGENTRE 02-43-37-35-93 http://perso.orange.fr/animationsalsa/		
Infos	Le Service Enfance Jeunesse sera présent lors du forum des associations à Argentré le samedi 8 septembre 2007		
Programme Été 2007	Planètemômes Alex Plorateur, grand voyageur a décidé de nous faire partager ses œuvres. Il les a rapportés de ses nombreux voyages dans le monde. Toutes ces œuvres ont un secret !... Alors viens découvrir avec nous ce que celles-ci nous cachent. Différentes animations sont prévues cet été, des grands jeux, des activités manuelles, des activités sportives, des sorties (zoo, rockyssimômes, Papéa City...), des mini-camps (6-8 ans à Sablé S/Sarthe et 9-11 ans à Guignen)... Venez nombreux !	Oxyjeunes Sorties (Accrobranche, Zoo, Fête foraine...) Brico (Customisation de meuble, atelier sculpture, scrapbooking...) Grands jeux (Qui s'en sortira ?, Aprem's CIA, Aprem's Las Vegas...) Jeux divers (Loto, TV Show, Aquagame...) Soirées (Gymnase, Cinéma, video, festival...) Camps (aventure : 12-14 ans, médiéval : 15-17 ans) Et puis pleins d'autres animations...	Oxysport VTT Kayak Foot Pétanque Accrobranche BeachVolley Badminton Foot Américain Fléchettes Zoo Swin-golf 3 raquettes Hand-ball Pédalo, Baignade Escalade Basket Tir à l'arc

Vous trouverez dans ce document quelques indications non exhaustives sur la réglementation routière ainsi que des conseils pratiques, afin de circuler en toute sécurité.

La réglementation

> La ceinture de sécurité

- Parce que le taux de mortalité sur les routes est deux fois plus élevé chez les passagers qui oublient d'attacher leur ceinture, son port est obligatoire. Cette règle s'applique à l'ensemble des passagers, à l'avant comme à l'arrière, sur route comme en agglomération.
- Jusqu'à l'âge de dix ans, les enfants doivent être équipés d'un siège homologué UE, adapté à leur âge, leur morphologie et leur poids :

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN VOITURE



Siège placé dos à la route
> jusqu'à 10 kg



Siège baquet ou siège
à réceptacle > de 9 à 18 kg



Siège > de 15 à 35 kg



Coussin réhausseur
> de 22 à 36 kg

GRILLE TARIFAIRE TUL 2007/2008

TITRES	Validité	BENEFICIAIRES	TARIF 2006	TARIF 2007	%	en €
Ticket unité	1h00	Tout public	1,00	1,00	-	-
Tickets carnet	1h00	Tout Public	8,00	8,30	4,00	0,30
HIFI	1 mois	Tout Public	21,50	21,50	-	-
Pour info, coût à l'année :						
SCO 1	6 mois	Scolaire 1 ^{er} enfant domicilié sur Laval Agglomération	55,00	55,00	-	-
SCO 2	6 mois	Scolaire 2 ^{ème} enfant domicilié sur Laval Agglomération	27,50	27,50	-	-
SCO 3	6 mois	Scolaire 3 ^{ème} enfant domicilié sur Laval Agglomération	13,75	13,75	-	-
SCO été	1 mois	Scolaires domiciliés sur Laval Agglomération	12,30	12,50	1,63	0,20
SCO F1	12 mois	Scolaire 1 ^{er} enfant domicilié sur la 2 ^{ème} couronne de Laval Agglomération	75,00	90,00	20,00	15
SCO F2	12 mois	Scolaire 2 ^{ème} enfant domicilié sur la 2 ^{ème} couronne de Laval Agglomération	37,50	45,00	20,00	7,50
SCO F3	12 mois	Scolaire 3 ^{ème} enfant domicilié sur la 2 ^{ème} couronne de Laval Agglomération	18,75	22,50	20,00	3,75
CAMPUS	1 mois	Etudiants	13,50	14,00	3,70	0,50
CAMPUS	8 mois	Etudiants	80,00	86,00	7,50	6
Contact P	6 mois	Pers. âgées +65 ans et en retraite en pré-retraite ou + 60 ans, imposable domiciliés sur Laval Agglomération	36,00	39,00	8,33	3
Contact G	6 mois	Pers. âgées +65 ans et en retraite en pré-retraite ou + 60 ans, non imposable domiciliés sur Laval Agglomération	7,80	8,50	8,97	0,70
TEMPO	3 mois	Demandeurs d'emploi domiciliés sur Laval Agglomération	3,80	4,00	5,26	0,20
HIFI C	1 mois	Toute personne ayant des ressources inf. ou égales au plafond de la CMU	10,75	10,75	-	-
INTER	1 semaine	Personne possédant un abonnement STAO domicilié hors Laval Agglomération	5,90	5,90	-	-
ATLANTER H	1 semaine	Personne possédant un abonnement SNCF domicilié hors Laval Agglomération	5,90	5,90	-	-
ATLANTER M	1 mois	Scolaire 1 ^{er} enfant domicilié sur la 2 ^{ème} couronne de Laval Agglomération	16,20	16,20	-	-
MS	1 an	Scolaires domiciliés sur Laval Agglomération	12,40	12,50	0,80	0,10
TUL auto	24h00	Client des garagistes participants	1,80	2,00	11,11	0,20
Bons de transp.	10 voyages	Ecoles / Centre de loisirs	12,00	12,50	4,16	0,50
SCO H	1 an	Elèves scolarisés à l'institut JB Messenger	35,20	35,50	0,85	0,30
SCO foot	5 mois	Licenciés du Stade Lavallois	41,25	41,25	-	-
TAXITUL P	1 an	Tout client titulaire d'une carte TUL	13,50	13,50	-	-
SCO 4	6 mois	Scolaire 4 ^{ème} enfant domicilié sur Laval Agglomération	Gratuit	Gratuit	-	-
SCO F4	12 mois	Scolaire 4 ^{ème} enfant domicilié sur la 2 ^{ème} couronne de Laval Agglomération	Gratuit	Gratuit	-	-
OPEN	1 an	Police de Proximité, municipale, nationale	Gratuit	Gratuit	-	-
Contact I	1 an	Pers. invalides domiciliées sur Laval Agglomération	Gratuit	Gratuit	-	-
COMETE	1 an	Salariés des TUL	Gratuit	Gratuit	-	-
INVIT G	journalier	Correspondants étrangers / stagiaires ...	Gratuit	Gratuit	-	-
TAXITUL G	1 an	Membre d'une même famille ayant déjà une carte TAXITUL P	Gratuit	Gratuit	-	-
ACCUEIL	15 jours	Nouveaux arrivants sur Laval Agglomération	Gratuit	Gratuit	-	-
PASSEPORT	15 jours	CM2 dans le cadre de l'opération "Passeport pour les TUL"	Gratuit	Gratuit	-	-

CALENDRIER DES FÊTES 2007

AOUT

28 : Club de l'Amitié - Bal

SEPTEMBRE

15 : Comité d'Animation
soirée choucroute

OCTOBRE

13 : Association VTT

NOVEMBRE

11 : A.C. - A.F.N. et Club
de l'Amitié

DECEMBRE

15 : Animation Noël

✂.....

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune.

Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : Prénom :

Adresse :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser à la Mairie de LOUVIGNE.